

AMNESTY INTERNATIONAL

ÉFAI  
Index AI : NWS 22/06/98

DOCUMENT PUBLIC  
Londres, septembre 1998

APPELS MONDIAUX  
Octobre 1998

## Iran – Prisonnier d'opinion

Le grand ayatollah Hossein Ali Montazeri, soixante-seize ans, est maintenu en résidence surveillée à Qom depuis plusieurs années, en raison de son opposition pacifique à la politique gouvernementale. Son assignation à domicile remonte au mois de mars 1989 : il avait alors été remplacé en tant que successeur désigné du grand ayatollah Ruhollah Khomeini, qui dirigeait alors la République islamique d'Iran, pour avoir ouvertement critiqué le gouvernement. Le grand ayatollah Montazeri avait déploré le sort cruel réservé aux dissidents – notamment les actes de torture et les placements en détention au secret – et les exécutions massives de prisonniers politiques.

En novembre 1997, le grand ayatollah Montazeri a été arrêté et placé en détention au secret pendant près de deux mois, à la suite d'une déclaration dans laquelle il critiquait l'exercice de l'autorité suprême par l'ayatollah Sayed Ali Khamenei, guide spirituel de la République islamique d'Iran. De nouveau assigné à domicile au début de l'année, il a fait l'objet d'une surveillance policière accrue et n'a pas été autorisé à enseigner dans son école coranique. À la suite de protestations demandant la levée de l'ensemble des mesures de restriction qui lui sont imposées, une vague d'arrestations aurait touché certains de ses partisans et de ses proches, notamment son gendre, Hadi Hashemi, durant les mois de mai et de juin 1998.

**N** Veuillez écrire en demandant la levée immédiate de l'ensemble des mesures de restriction dont fait l'objet le grand ayatollah Montazeri, et en précisant que l'assignation à domicile de personnes ayant exprimé de manière pacifique leurs convictions est contraire au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel l'Iran est partie. Veuillez adresser vos lettres au président de la République islamique d'Iran :

His Excellency Hojjatoleslam val Moslemim Sayed Mohammad Khatami

President of the Islamic Republic of Iran

The Presidency

Palestine Avenue

Azerbaijan Intersection

Tehran

République islamique d'Iran

Tanzanie – Prisonniers d'opinion / Préoccupations médicales

Dix-huit membres de la section de Zanzibar du Civic United Front (CUF, Front civique unifié), parti d'opposition, ont été incarcérés uniquement en raison de leurs activités politiques non violentes. Ils ont été placés en détention pour trahison, une infraction automatiquement punie de la peine de mort. Ces 18 personnes ont été arrêtées entre novembre 1997 et mai 1998. Figurent parmi elles quatre députés de la Chambre des représentants de l'île semi-autonome de Zanzibar : Juma Duni Haji, ancien candidat à la vice-présidence de la Tanzanie ; Hamad Masoud Hamad, président du comité de défense des droits humains du CUF ; Soud Yusuf Mgeni, ancien vice-premier ministre de Zanzibar, et Hamad Rashid Mohamed, ancien ministre des Finances adjoint de Tanzanie.

Ces personnes sont détenues dans des conditions très dures, et n'ont droit qu'à des visites bimensuelles de leurs proches. Amnesty International s'inquiète en outre de la dégradation de l'état de santé des détenus, qui ne reçoivent pas les soins médicaux dont ils auraient besoin. L'une des deux femmes incarcérées, Zulekha Ahmed Mohamed, est atteinte de diabète, d'hypertension et peut-être d'une hernie crurale. Elle n'a pas été autorisée à être hospitalisée.

Depuis 1995, les membres du CUF font fréquemment l'objet d'arrestations de courte durée ainsi que de manœuvres de harcèlement à Zanzibar, particulièrement sur l'île de Pemba. Nombre d'entre eux ont été maltraités ou torturés, ont perdu leur emploi dans la fonction publique et n'ont pu voter aux élections partielles.

N Veuillez écrire en demandant la libération immédiate et inconditionnelle des 18 membres et partisans du CUF mentionnés ci-dessus, et en insistant pour que, dans l'attente de leur libération, ils reçoivent les soins médicaux que leur état de santé nécessite. Veuillez adresser vos lettres au président de Zanzibar :

Dr Salmin Amour  
President of Zanzibar  
Office of the President  
PO Box 776  
Zanzibar  
Tanzanie

et au président de la République-Unie de Tanzanie :  
His Excellency Benjamin Mkapa  
President of the United Republic of Tanzania  
Office of the President  
PO Box 9120  
Dar-es-Salaam  
Tanzanie

Yougoslavie (province du Kosovo) – “Disparition”

Hafir Shala, un Kosovar (Albanais du Kosovo) qui travaillait dans le centre médical de Glogovac, a été arrêté en compagnie de deux autres personnes, le 10 avril 1998, par des policiers serbes, et aurait été emmené au commissariat central de Pristina.

“Nous avons été placés dans des pièces séparées, au troisième étage, a rapporté l’un de ses compagnons. J’ai été interrogé pendant six heures, puis autorisé à repartir. En sortant dans le couloir, j’ai entendu des cris horribles. C’était le docteur Shala. Je me suis arrêté. J’ai demandé au policier qui m’escortait ce qui se passait. Il m’a poussé vers la sortie en disant : “Avance, avance”.

Le lendemain, le père de Hafir Shala s’est rendu au siège de la police, mais, selon les informations reçues, on l’a renvoyé sans le laisser entrer, en lui disant que le médecin n’avait jamais été placé en garde à vue. Depuis ce jour, on est sans nouvelles de Hafir Shala.

Dans le cadre du conflit au Kosovo, les membres de la communauté albanaise ont été victimes de très nombreuses violations des droits humains commises par les autorités serbes au pouvoir. Quelque 400 Kosovar sont portés disparus depuis début mars, dont plusieurs dizaines auraient été, selon des témoins oculaires, arrêtés par la police serbe.

N Veuillez écrire au président de la République fédérale de Yougoslavie, en demandant au gouvernement d’ouvrir une enquête publique et impartiale sur la “disparition” de Hafir Shala et sur les autres Kosovar portés disparus :

Slobodan Milosevic

Predsednik SRJ

Bulevar Lenjina 211070 Beograd

Yougoslavie

Fax : 381 11 636 775/682 167)

Courrier électronique : slobodan.milosevic@gov. yu

## APPELS

Un appel de votre part aux autorités peut aider les victimes des violations des droits humains dont les cas sont décrits ici. Grâce à vous, un prisonnier d'opinion ou une personne "disparue" peuvent retrouver la liberté, la torture peut cesser, une exécution peut être évitée. Nombreuses sont les victimes et diverses les violations. Chaque appel compte.

Rappel : les membres d'Amnesty International ne sont pas censés prendre en charge des cas concernant leur pays.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre Worldwide Appeals: October 1998. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - octobre 1998.

Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :